

Coopération

La relation transfrontalière se professionnalise

POURQUOI ?

Les opérateurs transfrontaliers simplifient la vie des habitants de territoires qui se heurtent dans leur quotidien à des différences administratives, sociales ou fiscales entre les Etats.

POUR QUI ?

La coopération transfrontalière concerne les organisations installées aux abords des frontières du pays. Elle est souvent le fait des collectivités ou des intercommunalités.

COMMENT ?

L'Union européenne soutient financièrement les projets. Elle crée également des outils juridiques permettant d'expérimenter des espaces d'harmonisation entre les opérateurs publics.

A lors que les limites administratives des départements et des régions français sont remises en question, les frontières entre Etats, elles aussi, se révèlent mouvantes. « En France, les régions transfrontalières représentent 20% du territoire et plus de dix millions de nos concitoyens », explique le président du groupe d'études sur les questions transfrontalières à l'Assemblée nationale, le député (PS) Philip Cordery. Il poursuit : « Au niveau européen, ces territoires font office de laboratoires. Ce sont dans ces zones que l'Europe se vit au quotidien. » Les échanges s'y pratiquent depuis toujours, qu'ils concernent les personnes ou les biens. Les frontières du pays y étant souvent perçues comme un handicap, les collectivités voient plutôt d'un bon œil les gages donnés par Bruxelles pour le développement de projets de coopération dans la nouvelle programmation de la politique de cohésion.

Objectifs économiques

Alors qu'elle n'était qu'expérimentale jusqu'en 2007, la coopération territoriale européenne (CTE) est devenue l'un des axes des aides régionales

octroyées par Bruxelles, par le biais du Fonds européen de développement régional (Feder). Elle se décline en trois priorités. Tout d'abord, l'Europe soutient les projets de coopération sur de grands espaces européens comme la Méditerranée, le Sud-Ouest européen ou les Alpes par le biais de la coopération transnationale. Ensuite, les projets interrégionaux permettent à des opérateurs faisant face à des problèmes similaires de partager leurs expériences. Enfin, et surtout, les trois quarts des fonds réservés à la CTE sont dédiés au transfrontalier.

Au-delà des projets culturels, linguistiques ou sportifs, essentiels à l'entretien des liens de voisinage, la Commission européenne vise des objectifs économiques qui intéressent la France au premier chef. Car, selon la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), plateforme d'échanges et d'accompagnement de référence sur ces questions, la France est le pays de résidence de 40% des travailleurs frontaliers de l'UE, soit plus de 360 000 personnes en 2013. A titre d'exemple, sur la frontière emblématique franco-luxembourgeoise, les frontaliers occupent 60% des emplois créés ces vingt dernières

années au Luxembourg, selon l'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord (Agape). Les conditions fiscales et sociales plus favorables pour les entreprises expliquent le dynamisme économique luxembourgeois. Mais, dans le même temps, les collectivités lorraines, qui ne perçoivent pas de recettes fiscales sur ces emplois frontaliers, doivent néanmoins répondre aux besoins des populations résidentes. Lors d'une conférence organisée par la MOT en avril 2014 sur le développement économique intégré des territoires transfrontaliers, l'Agape a avancé qu'un « travailleur frontalier représente une perte de 1500 euros pour la commune dans laquelle il vit, alors qu'il permet un excédent de 9000 euros pour le système de santé-retraite luxembourgeois ».

Harmonisation des règles

Il s'agit donc de trouver des solutions d'équilibre dans ces territoires. Si l'harmonisation des règles qui régissent les différents Etats n'est pas encore à l'ordre du jour, certains imaginent des zones tampons, au sein desquelles les entreprises et leurs salariés seraient soumis à des régimes simi-

ATOUTS

- Les territoires transfrontaliers dynamisent leurs activités grâce aux échanges culturels ou économiques avec leurs voisins.
- Des outils juridiques existent, mis en place par la Commission européenne.

LIMITES

- Les projets transfrontaliers demeurent difficiles à mettre en œuvre.
- Les droits nationaux constituent encore de sérieux obstacles.



J. F. FREY

Un projet de zone tampon, au sein de laquelle les entreprises et leurs salariés seraient soumis à des régimes similaires, est imaginé autour de l'aéroport franco-suisse de Bâle-Mulhouse-Fribourg.



WELCOMEUROPE

L'EXPERTE

VALÉRIE BUISINE, directrice générale adjointe de Welcomeurope (*)

« Une composante de la politique de cohésion »

« La coopération territoriale européenne [CTE] bénéficie pour la période de programmation 2014-2020 d'un règlement spécifique, alors qu'elle était jusqu'ici encadrée par les règles du Fonds européen de développement régional. Il s'agit d'une véritable reconnaissance de la coopération comme l'une des composantes de la politique de cohésion. Pour le reste, si l'on écarte les simplifications administratives prévues, aucun changement majeur n'est envisagé par rapport à la programmation 2007-2013. La CTE demeure financée par le Feder, bien que certains projets éligibles relèvent davantage des objectifs du Fonds

social européen. La plupart des appels à projets ne devraient pas être publiés avant 2015. Comme les autres volets de la politique régionale, les fonds attribués pour la coopération territoriale doivent se concentrer sur les priorités de la stratégie Europe 2020 : mettre en œuvre une croissance intelligente, durable et inclusive. Les trois quarts du budget de la CTE sont consacrés aux projets transfrontaliers qui traduisent le mieux l'ambition européenne, mais proposent aussi à l'Union européenne la meilleure visibilité sur le terrain. »

(*) Société de conseil et de formation spécialisée dans les financements européens.

10 millions de Français

résident à proximité d'un pays voisin et 20% du territoire métropolitain est ouvert sur l'Europe et ses portes (la France compte près de 3 000 km de frontières). Seize régions et 28 départements sont frontaliers. La France est le pays de résidence de 40% des travailleurs frontaliers européens.

Source : Mission opérationnelle transfrontalière, 2014 (chiffres 2013).

Un tel projet est notamment imaginé autour de l'aéroport franco-suisse de Bâle-Mulhouse-Fribourg. Du côté de Bruxelles, des outils de travail sont mis en place pour contourner cet obstacle. C'est dans cet esprit que les groupements européens de coopération territoriale (GECT) ont vu le jour en 2006. L'idée de donner un statut juridique commun à des structures binationales a contribué au développement de projets de coopération territoriale plus performants. Mais le concept s'est malgré tout heurté à la réalité : des compétences des collectivités qui varient selon les pays, des salariés qui demeurent attachés à leurs droits sociaux nationaux, etc.

Accès privilégié aux fonds

Fin 2013, Bruxelles a publié un nouveau règlement visant à renforcer le statut des GECT, simplifiant les aspects juridiques. Un accès privilégié aux fonds de la coopération territoriale européenne leur est également réservé. Les groupements pourront en outre utiliser l'investissement territorial intégré (ITI), un instrument nouveau créé par Bruxelles pour attaquer une même problématique sur plu- (●●●)

Marc Moulin,
acteur de l'eurorégion
Aquitaine-Euskadi.



P. TOHIER/PHOTOMOBILE

Eurorégion Aquitaine-Euskadi • 5,5 millions d'hab.

Un pari sur le long terme

Pour l'eurorégion Aquitaine-Euskadi, la programmation de la politique européenne de cohésion 2014-2020 annonce une nouvelle phase de développement. Le budget consacré à la coopération territoriale européenne a certes été légèrement augmenté mais, surtout, Bruxelles a donné des gages aux groupements européens de coopération territoriale. Opérationnel depuis 2012, le GECT de l'eurorégion Aquitaine-Euskadi demeure une petite structure employant quatre personnes, mais elle pourrait bientôt prendre une nouvelle dimension. « Nous travaillons sur le court terme, en mettant en relation des entreprises ou des associations qui cherchent à nouer des partenariats transfrontaliers ou en assurant une veille sur les fonds européens et en aidant les organisations qui le souhaitent à déposer leurs projets, détaille l'une

des deux chargés de mission de l'eurorégion, Nora Abete. Mais nous élaborons également une stratégie pour les six prochaines années, parallèle à la programmation budgétaire européenne. » Désormais, les GECT sont en effet mieux placés pour décrocher les cofinancements européens : « Les projets déposés par les GECT vont bénéficier d'une attention particulière, assure le directeur de l'eurorégion, Marc Moulin. Mais, surtout, les groupements seront considérés comme représentants de deux pays, ce qui simplifiera les étapes de recherches de partenariats. »

CONTACT

Marc Moulin, tél. : 05.59.01.64.85.

LE BILAN

La stratégie permet de placer le territoire en bonne position pour obtenir des fonds européens.

(●●●) sieurs fronts en combinant les aides issues de différents programmes de financement européens.

Les territoires transfrontaliers les plus avancés vont ainsi pouvoir se positionner sur de nouveaux sujets. L'eurométropole franco-belge Lille-Kortrijk-Tournai (2,1 millions d'hab.), qui a multiplié les projets sur les terrains de la culture, du tourisme et de la mobilité des travailleurs, s'est tournée vers le social en labellisant le projet « solidarité-activation-mobilité dans l'eurométropole » (Same), porté par des centres communaux d'action sociale du Nord et leurs homologues belges, aux côtés de communes. Il s'agit de « donner corps à l'Europe sociale, en contribuant à la convergence des politiques ».

« Au cours des trois années du projet, nous avons rapproché les bénévoles, les professionnels et les bénéficiaires de l'action sociale des deux côtés de la frontière », détaille la coordinatrice du projet, Pauline Durieu. Des personnes précaires ont réalisé des stages de réinsertion dans le pays voisin afin, notamment, d'élargir leur champ de recherche d'emploi. Des cadres ont été formés et ont échangé sur les questions

Un budget conséquent

Pour la période 2014-2020, le budget de la coopération territoriale européenne sera de 8,9 milliards d'euros, répartis entre les 28 Etats membres. La France recevra 953 millions d'euros (950 en 2007-2013). Les thématiques « environnement et prévention des risques » et « recherche et développement technologique, innovation et esprit d'entreprise » ont été les mieux représentées entre 2007 et 2013 (24 % et 22 % des montants programmés).

Source : « Bilan thématique 2007-2013 de la programmation Feder-FSE », mars 2014.

de management comme sur le multiculturalisme ou la gestion des problématiques sociales. Des forums de bénévoles ont été organisés. « Malgré la proximité, la France, la Flandre et la Wallonie n'envisagent pas les questions sociales de la même façon, indique Pauline Durieu. Le projet a révélé des pratiques intéressantes, dont certaines ont d'ores et déjà été reproduites. » Démarré en 2011, le projet Same arrive à son terme cette année. Sa poursuite est envisagée, mais les lourdeurs administratives de la gestion des projets européens pourraient constituer un frein.

Des moyens à la hauteur

Même constat dans les Hautes-Alpes, où le conseil général participe à plusieurs projets dans le cadre du programme de coopération transfrontalière franco-italien Alcotra. « Prendre la tête d'un projet européen nécessite des moyens importants, reconnaît le directeur de l'aménagement territorial du conseil général, Christian Roman. Il faut d'une part pouvoir avancer les fonds octroyés par l'Europe, d'autre part avoir suffisamment de personnel afin de gérer les projets puis les faire

vivre. Pour une collectivité comme la nôtre, c'est difficile ! » Jean-François Lacour, chef du service « entretien et exploitation de la route » du conseil général, a porté durant deux ans un projet visant à mettre en place un panneau d'information routière partagé avec les services italiens. « Bien que voisins et pratiquant l'italien, nous avons eu besoin d'un an pour apprendre à communiquer de façon professionnelle, à comprendre le fonctionnement de chacun, puis définir notre plan d'action, assure-t-il. Nous sommes parvenus au résultat attendu à la fin du projet, mais nous n'avons plus vraiment les moyens aujourd'hui d'animer le panneau d'information installé ! »

La CTE pourrait aussi prendre une nouvelle dimension dans le cadre de la décentralisation. C'est du moins ce qu'avance le député Philip Cordery : « Les grands schémas régionaux devront prendre en compte cette dimension transfrontalière. Pour encourager le développement de bassins de vie transfrontaliers, les collectivités ou leurs groupements doivent pouvoir construire des stratégies intégrées avec leurs homologues, de l'autre côté de la frontière. » *Caroline Garcia*